



Parc national
des Calanques

Note de présentation

Approbation du Document d'objectifs du site NATURA 2000 FR9301602 « Calanques, Iles Marseillaises, Cap Canaille et Massif du Grand Caunet »

Le projet de la délibération du Conseil d'Administration (CA) mis à la consultation du public vise à approuver le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR9301602 « Calanques, Iles Marseillaises, Cap Canaille et Massif du Grand Caunet », sur le périmètre défini en 2003, désigné en application de la directive européenne du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages, dite directive « Habitats Faune Flore ».

Ce DOCOB dresse l'état des lieux du milieu terrestre et de la bande marine de 500 mètres correspondant à la délimitation du périmètre défini en 2003. Il fixe par ailleurs les mesures de gestion à mettre en œuvre pour la conservation des habitats et espèces communautaires.

Le DOCOB comprend les pièces suivantes : la note de synthèse du document ; le tome 1 (diagnostic écologique et socio-économique, enjeux et objectifs de conservation) ; le tome 2 (orientations opérationnelles de gestion et programme de mesures préconisé) ; les fiches habitats et espèces du site ; l'atlas cartographique du site et autres annexes.

Le 23 septembre 2002, une convention cadre 2002-2005 a été signée entre le Groupement d'intérêt public des Calanques de Marseille à Cassis (GIP) et l'Etat afin de désigner le GIP co-opérateur du site FR 9301602 sur lequel l'élaboration du DOCOB (tomes 1 et 2) a été confiée à 3 structures différentes, selon la répartition suivante :

- le secteur îles du Frioul : opérateur Ville de Marseille
- le secteur Calanques et archipel de Riou : opérateur GIP des calanques
- le secteur Cap Canaille et Massif du Grand Caunet : opérateur ONF

Suite à sa création en 2012, le Parc national des Calanques, devenu opérateur du site, a assuré la synthèse des sous-DOCOB pour l'ensemble du site Natura 2000.

Plusieurs réunions de concertation se sont déroulées durant l'élaboration du document, validé en Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN PACA), le 16 décembre 2016.

Pour ce site Natura 2000, les principaux enjeux correspondent à la présence de plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire, dont l'Herbier de Posidonies, les sources pétrifiantes, etc. qui sont prioritaires. Des espèces d'intérêt communautaire (Ecaïlle chinée, Phyllodactyle d'Europe, Grand Dauphin) sont aussi signalées.

Les actions développées dans le DOCOB visent donc à maintenir, voire restaurer, la qualité des habitats et les conditions d'accueil des espèces. Plusieurs actions du DOCOB portent ainsi, sur la suppression des dégradations des habitats naturels liées aux activités humaines : aménagement des sentiers littoraux et des accès à la mer, restauration des pelouses sèches, etc. Le DOCOB vise aussi à porter des actions de sensibilisation du public en lien avec les missions du Parc national des Calanques, de connaissance des milieux naturels et de suivi de leur état.

Le projet de DOCOB du site Natura 2000 FR9301602 « Calanques, Iles Marseillaises, Cap Canaille et Massif du Grand Caunet », est aujourd'hui soumis à la consultation du public, conformément à l'article L120-1 du code de l'environnement.

La consultation est ouverte du 24/01/2017 au 14/02/2017 inclus sur le site suivant :

<http://www.calanques-parcnational.fr/fr/breves>

Le public peut exprimer son avis sur le DOCOB dans ce même délai en adressant ces remarques à l'adresse suivante :

Parc national des Calanques – Pôle Connaissance Scientifique
141, avenue du Prado - Bâtiment A
13008 Marseille

